



INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES POUR LA RENTRÉE 2026/2027 **A EFFECTUER FIN MAI**

Quels enfants sont concernés ?

- Les enfants nés en 2023 qui auront 3 ans au plus tard le 31/12/2026
- Les enfants qui feront leur rentrée au CP
- Les enfants arrivant d'une autre commune

Une fiche de renseignement est disponible sur le site ARG famille ou sur le site de la mairie.
Elle sera à télécharger et à compléter avec les documents ci-dessous :

Pour les enfants nés en 2023 :

- Le livret de famille complet accompagné de la carte d'identité des parents
- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois
- Le carnet de santé à jour des vaccinations

Pour les enfants déjà scolarisés :

- Le livret de famille complet et CNI des parents.
- Le certificat de radiation de l'école actuellement fréquentée
- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois
- Le carnet de santé à jour des vaccinations

Pour les parents divorcés ou séparés :

- Une copie du jugement de divorce attestant de la garde alternée ou pas de l'enfant
- Une attestation écrite, du parent n'ayant pas la garde, autorisant l'inscription de l'enfant + sa carte d'identité.

Il vous sera remis un certificat de pré-inscription pour la rentrée.
Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Service Affaires scolaires